

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept février deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU et Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

EXCUSÉS : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT *ayant donné pouvoir à Madame Valérie VÉRON*, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire* et Monsieur Thierry VANDAELE

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU, Monsieur Jean-Charles OLIVE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sonia ESNAULT

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	21
Votants	24

DCM n°030/2024 - 1.1.9**Acquisition d'une tondeuse autoportée - marché public de fournitures - attribution**

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 206/2023 en date du 17 octobre 2023, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises, en application de l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique, pour le marché public de fournitures portant sur l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Une consultation a été réalisée par courriel le 21 décembre 2023 auprès de six entreprises. La date limite de remise des offres était fixée au 15 janvier 2024.

Au terme de cette consultation, trois offres recevables, répondant aux termes de la lettre de consultation, ont été reçues.

L'analyse des offres a été soumise à l'avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » lors de la réunion en date du 06 février courant. Ces derniers ont émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposé par le rapport d'analyse des offres.

En application de ce classement, l'offre la mieux-disante est celle remise par la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) d'un montant de 22 890,00 euros HT, soit 27 468,00 euros TTC. Le montant de la reprise des deux anciens matériels (un tracteur tondeuse autoporté de marque Hustler Raptor mis en service en 2017 et un tracteur tondeuse autoporté de marque Hodler c240 type 202 mis en service en janvier 2000) s'élève à 4 000,00 euros TTC.

Madame VÉRON dit être étonnée que les entreprises locales ne répondent plus aux consultations d'entreprises réalisées par la commune.

Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération numéro 206/2023 en date du 17 octobre 2023 actant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2122-1 du Code de la Commande Publique pour le marché relatif à l'acquisition d'une tondeuse autoportée,

Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,

Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 06 février 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 06 février 2024 ;
- **RETIENT** le classement des offres tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché public de fournitures à la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) pour un montant de 22 890,00 euros HT, soit 27 468,00 euros TTC ;
- **PREND ACTE** que le montant proposé par la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) pour la reprise des deux anciens matériels (un tracteur tondeuse autoporté de marque Hustler Raptor mis en service en 2017 et un tracteur tondeuse autoporté de marque Hodler c240 type 202 mis en service en janvier 2000), s'élève à 4 000,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le marché correspondant et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 21 février 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Sonia ESNAULT**



Envoyé en préfecture le 20/02/2024
Reçu en préfecture le 20/02/2024
ID : 044-200078079-20240213-DCM_030_2024-DE